



## Avenant au Schéma Départemental des Services aux Familles de Lot-et-Garonne

*Pas à pas, s'épanouir en famille(s)*

**AR Prefecture**

047-200068922-20230227-112023-DE  
Reçu le 07/03/2023

**Entre :**

L'Etat, représenté par, Monsieur Jean Noël CHAVANNE, Préfet de Lot-et-Garonne,

**Et :**

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale représentée par,  
Monsieur Patrice LEMOINE,

**Et :**

Le Département de Lot-et-Garonne, représenté par, sa Présidente, Madame Sophie  
BORDERIE, dûment autorisée à signer le présent avenant ;

**Et :**

La Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne, représentée par, Madame  
Béatrice LAVIT, Présidente du Conseil d'Administration de la CAF 47 et Madame  
Virginie MONTI, directrice de la CAF 47, dûment autorisées à signer le présent  
avenant;

**Et :**

La Mutualité Sociale Agricole de la Gironde, représentée par, Monsieur Jean-François  
FRUTTERO, Président du Conseil d'Administration de la MSA 24/47, dûment autorisé à  
signer le présent avenant ;

**AR Prefecture**

047-200068922-20230227-112023-DE  
Reçu le 07/03/2023

**Et :**

La délégation départementale 47 de l'ARS Nouvelle-Aquitaine représentée par son directeur, Monsieur Joris JONON,

**Et :**

Le ministère de la Justice, représentés par le Premier Président de la Cour d'Appel, Monsieur Stéphane BROSSARD et le Procureur général près de la Cour d'Appel, Monsieur Patrick MATHE,

**Et :**

L'Union Départementale des Associations Familiales de Lot-et-Garonne, représentée par sa Présidente, Madame Marie-Christine LAVERGNE DE CERVAL, dûment autorisée à signer le présent avenant ;

**Et :**

Pôle Emploi, représenté par, Madame Pascale SEQUIER, directrice territoriale, dûment autorisée à signer le présent avenant ;

**Et :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, représentée par son Président, Monsieur Guillaume LEPERS dûment autorisé à signer le présent avenant ;

**AR Prefecture**

047-200068922-20230227-112023-DE  
Reçu le 07/03/2023

**Et :**

Agen Agglomération, représentée par son Président, Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR, dûment autorisé à signer le présent avenant ;

**Et :**

Val de Garonne Agglomération, représentée par son Président, Monsieur Jacques BILIRIT, dûment autorisé à signer le présent avenant ;

**Et :**

La communauté des communes de Bastides en Haut Agenais Périgord, représentée par son Président, Monsieur Auguste FLORIO, dûment autorisé à signer le présent avenant ;

**Et :**

La communauté des communes de Lot et Tolzac, représentée par sa Présidente, Madame Line LALAURIE, dûment autorisée à signer le présent avenant ;

**Et :**

Albret Communauté, représentée par son Président, Monsieur Alain LORENZELLI, dûment autorisé à signer le présent avenant ;

**Et :**

La communauté des communes de Fumel Vallée du Lot, représentée par son Président, Monsieur Didier CAMINADE, dûment autorisé à signer le présent avenant ;

**AR Prefecture**

047-200068922-20230227-112023-DE  
Reçu le 07/03/2023

**Et :**

La communauté des communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, représentée par son Président, Monsieur Michel MASSET, dûment autorisé à signer le présent avenant ;

**Et :**

La communauté des communes du Pays de Duras, représentée par sa Présidente, Madame Bernadette DREUX, dûment autorisée à signer le présent avenant ;

**Et :**

La communauté des communes des Coteaux et Landes de Gascogne, représentée par son Président, Monsieur Raymond GIRARDI, dûment autorisé à signer le présent avenant ;

**Et :**

La communauté des communes du Pays de Lauzun, représentée par son Président, Monsieur Emilien ROSSO, dûment autorisé à signer le présent avenant ;

Préambule :

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 214-1, L. 214-2 et L. 214-3 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2022-06-10-00006 du 10 juin 2022 portant création du comité départemental des services aux familles (CDSF) de Lot-et-Garonne et nomination de ses membres

Vu la Circulaire N° DGCS/SD2C/2022/163 du 3 juin 2022 relative à la mise en œuvre des comités et des schémas départementaux des services aux familles ;

**Article 1<sup>er</sup> : L'objet de l'avenant**

Il est convenu ce qui suit :

- Les partenaires signataires du Schéma Départemental des Services aux Familles de Lot-et-Garonne prolongent d'une année la durée du Schéma de Services aux Familles, soit jusqu'au 31.12.2026.
- Les organismes suivants sont intégrés à la signature du Schéma Départemental des Services aux Familles de Lot-et-Garonne :

La mission locale de l'Agenais, de l'Albret et du Confluent, représentée par son Président, Monsieur Eric BACQUA

La mission locale Moyenne Garonne, représentée par sa Présidente, Madame Julie CASTILLO

La mission locale du Pays Villeneuvois, représentée par sa Présidente, Madame Malika MESSAOUDI-LOUBET

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Lot-et-Garonne, représentée par son directeur, Monsieur Olivier FILIOL

**Article 3 : Effet et durée de l'avenant**

Le présent avenant, prend effet à compter du 24/01/2023 et jusqu'au 31/12/2026.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des signataires.

Fait à Agen, le 24/01/2023, en 26 exemplaires.

**AR Prefecture**

047-200068922-20230227-112023-DE  
Reçu le 07/03/2023

<p><b>Jean Noël Chavanne</b> Préfet de Lot-et-Garonne</p>	<p><b>Béatrice Lavit</b> Présidente de la CAF de Lot-et-Garonne</p> <p><b>Virginie Monti</b> Directrice de la CAF de Lot-et-Garonne</p>
<p><b>Sophie Borderie</b> Présidente du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne</p>	<p><b>Jean-François Fruttero</b> Président de la Mutualité Sociale Agricole Dordogne, Lot-et-Garonne</p>
<p><b>Patrice Lemoine</b> Inspecteur d'Académie, DASEN</p>	<p><b>Jean Dionis du Séjour</b> Président de l'Agglomération d'Agen</p>
<p><b>Jacques Bilirrit</b> Président de Val de Garonne Agglomération</p>	<p><b>Guillaume Lepers</b> Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuveois</p>
<p><b>Marie-Christine Lavergne De Cerval</b> Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales de Lot-et-Garonne</p>	<p><b>Stéphane Brossard</b> Premier Président de la Cour d'Appel</p> <p><b>Patrick Mathe</b> Procureur général près de la Cour d'Appel</p>

**AR Prefecture**

047-200068922-20230227-112023-DE  
Reçu le 07/03/2023

<b>Joris Jonon</b> Directeur de la délégation départementale de l'Ars Nouvelle-Aquitaine	<b>Pascale Sequier</b> Directrice territoriale déléguée Pôle Emploi
<b>Auguste Florio</b> Président de la Communauté de Communes Bastides en Haut Agenais Périgord	<b>Alain Lorenzelli</b> Président de la Communauté de Communes Albret Communauté
<b>Didier Caminade</b> Président de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot	<b>Michel Masset</b> Président de la Communauté de Communes du Confluent et des coteaux de Prayssas
<b>Bernadette Dreux</b> Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Duras	<b>Raymond Girardi</b> Président de la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne
<b>Emilien Rosso</b> Président de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun	<b>Line Lalaurie</b> Présidente de la Communauté de Communes Lot et Tolzac
<b>Eric Bacqua</b> Président de la mission locale de l'Agenais, de l'Albret et du Confluent	<b>Malika Messaoudi-Loubet</b> Présidente de la mission locale du Pays Villeneuvois
<b>Julie Castillo</b> Présidente de la mission locale Moyenne Garonne	<b>Olivier Filiol</b> Directeur de la CPAM de Lot-et-Garonne